



Programme « **Ambition bio 2017** »

Réunion thématique réglementation

DGPAAT/BGSQAB





Retour sur le plan bio « Horizon 2012 »

Rappel des conclusions du COMOP :

« Axe adaptation de la réglementation :

- Harmonisation communautaire
- Prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique dans les domaines phytosanitaire et vétérinaire
- Veiller à la représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs sur lesquels s'appuie l'Etat pour définir ses politiques.



Discussions

1. Quels sont les sujets précis de réglementation générale pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?



Discussions

2. Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?



Discussions

3. Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?



Discussions

4. Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ?
Lesquels ?